

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT-SYLVAIN

Nombre de membres :Afférents au conseil Municipal : **15**En exercice : **15**Qui ont pris part à la délibération : **15**Dont pouvoirs : **0**Date de la convocation : **21/09/2026**Date d'affichage : **30/09/2026**

L'an **deux mil vingt six, le vingt cinq septembre**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-SYLVAIN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Régis CROTEAU**.

Étaient présents : M. Régis CROTEAU, M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Céline LEGRIGEOIS, Mme Sophie TIZON, Mme Alexandra ENAULT, M. Guy ENOUF, Mme Stéphanie BUREL, M. Thomas VANDERMERSCH, M. Didier MILLE, Mme Alexandra MARIE, M. Michel BOUILLON, Mme Odile HEBANT, M. Florian MARIE, Mme Cindy DELOZIER, M. Aurélien DELACOUR.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Céline LEGRIGEOIS.

MA-DEL-2026-083 OBJET : ENVIRONNEMENT : Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TIMAB INDUSTRIES pour un projet d'extension de carrière

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, par mail du 18 août 2026, Monsieur le Préfet du Calvados a informé la commune de l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de trois mois, prescrite du vendredi 14 août 2026 au lundi 16 novembre 2026 inclus, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TIMAB INDUSTRIES relative à un projet d'extension de carrière soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il précise qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier, notamment au regard de ses incidences environnementales, et que la présente délibération doit être transmise à la Préfecture du Calvados, dans les meilleurs délais et au plus tard le 14 octobre 2026.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la consultation du public organisée du 14 août 2026 au 16 novembre 2026 inclus relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TIMAB INDUSTRIES en vue de l'extension de sa carrière ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale mis à la disposition du public ;

Considérant que la commune de Saint-Sylvain est concernée par ce projet d'extension de carrière et par ses incidences potentielles sur l'environnement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 014-211406590-20260925-MADEL2026083-DE

Article 1 : émet un avis FAVORABLE sur le projet d'extension de carrière p
INDUSTRIES, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale soumise à consultation du public
du 14 août au 16 novembre 2026 ;

Article 2 : charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Calvados ;

Article 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission
au représentant de l'État.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de et publication par voie
d'affichage le 30/09/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Régis CROTEAU

